

## Les fondements de toute vie chrétienne

Nous sommes dans *l'Année de la foi*. À cette occasion, nous voudrions réfléchir de manière particulière sur ce qu'on appelle communément les *sacrements de l'initiation chrétienne* à savoir : le Baptême, l'Eucharistie et la Confirmation. Chacun de ces sacrements fera l'objet de notre réflexion sur le plan biblique, canonique, liturgique, spirituel et pastoral dans nos prochains numéros.

Le *Catéchisme de l'Église Catholique*, l'un des documents fondamentaux que nous conseille le Saint-Père comme documents de référence de notre foi avec le Concile Vatican II, nous enseigne au n°1212 que : « *par les sacrements de l'initiation chrétienne, le baptême, la confirmation et l'eucharistie, sont posés les fondements de toute vie chrétienne ...* ». Tout est dit là pour comprendre sur quoi doit reposer notre vie chrétienne.

### ***Prendre conscience de ses fondations***

Que chacun revoie donc ses fondements ou ses fondations. Quand la fondation d'une maison est solide, la maison tient. L'évangéliste Matthieu parle d'un homme prévoyant qui a bâti sa maison sur le roc et non sur le sable : « *la pluie est tombée, les torrents ont dévalé, la tempête a soufflé et s'est abattue sur cette maison, la maison ne s'est pas écroulée, car elle était fondée sur le roc* » (Mt 7, 25).

Autrement dit, je suis un baptisé, ai-je reçu l'eucharistie (la communion) ? Et si c'est le cas, est-ce que je suis confirmé ? Si j'ai seulement reçu le baptême, c'est comme si j'étais assis sur un tabouret à un seul pied ; rien n'est encore solide. Si j'ai reçu le baptême et l'eucharistie (la communion), je suis assis sur un tabouret à deux pieds. Pour qu'il soit vraiment solide, il lui faut un troisième pied : la confirmation. En recevant le baptême, l'eucharistie et la confirmation, je pose les fondements de ma vie chrétienne. Nous voudrions inviter tous les baptisés à faire effort pour qu'il en soit ainsi. De même que l'avenir d'un pays dépend de la solidité de son système éducatif, l'avenir de notre Église dépend de la solidité de la catéchèse que nous recevons ou que nous donnons.

### ***Ce que nous avons constaté***

En mettant la confirmation à un âge plus avancé, beaucoup de baptisés n'arrivent plus à la recevoir et pensent même que la *profession de foi* est la fin de leur parcours de catéchèse. Nous voudrions simplement rappeler que la profession de foi n'est pas un sacrement et, en aucun cas, elle ne doit prendre la place de la confirmation que nous avons l'habitude de reléguer au second rang et à laquelle on n'accorde apparemment aucune importance. Faudrait-il rappeler aussi qu'on ne fait pas la profession de foi pour arrêter mais plutôt pour continuer la route au moins jusqu'à la confirmation, dernier sacrement des fondements de la vie chrétienne. Pour cela, nous invitons tous ceux qui ont fait leur *profession de foi* cette année et même les années antérieures à se préparer pour recevoir leur confirmation et finir ainsi leur initiation chrétienne. Dans le rituel du baptême et plus précisément dans l'introduction au « *Notre Père* » il est dit : « *un jour, par la confirmation, l'enfant recevra en plénitude l'Esprit-Saint* ». C'est dire que par le baptême on reçoit l'Esprit-Saint, mais pas en plénitude ; c'est donc par la confirmation que l'Esprit-Saint nous est donné en plénitude. Que préconisons-nous donc après ces constats ?

## **Ce qui va changer**

Comme le demande l'Église « ... pour qu'une personne reçoive licitement la confirmation, il est requis, si elle a l'usage de la raison, qu'elle soit convenablement instruite, dûment disposée et en état de renouveler les promesses baptismales » (can. 889 §2). Elle précise aussi : « les fidèles sont tenus par l'obligation de recevoir ce sacrement en temps opportun ; les parents et les pasteurs d'âmes, surtout les curés, veilleront à ce que les fidèles soient dûment instruits pour le recevoir et à ce qu'ils s'y présentent en temps opportun » (can.890). Pour donner la chance aux baptisés d'être confirmés le plus tôt possible, « le sacrement de confirmation sera conféré aux fidèles aux alentours de l'âge de raison ... » (can. 891), nous avons obtenu de notre évêque que nos enfants pourraient recevoir la confirmation à partir de la classe de cinquième.

Le « dûment instruits » mentionné plus haut nous paraît très important. Cela veut dire concrètement que si un candidat brille par son absence aux séances de préparations il ne peut espérer être admis au sacrement. Cela vaut pour tous les sacrements. Que cela soit bien clair au niveau des parents.

### ***Quand et comment se fera cette confirmation***

Cette confirmation se fera en juin s'ils sont très assidus, ou courant octobre 2013.

- Seront admis à cette confirmation, les enfants qui ont fait leur profession de foi en 2012 à Vétheuil et qui ont continué leur préparation en participant régulièrement aux séances.

- Seront aussi admis ceux qui, étant en cinquième cette année, s'y prépareront. Ils feront cette confirmation en aube puisqu'ils vont renouveler leurs promesses baptismales d'une manière spéciale. D'ailleurs la liturgie de la confirmation prévoit toujours la profession de foi : « ... pour qu'une personne reçoive licitement la confirmation, il est requis (. . .) qu'elle soit (. . .) en état de renouveler les promesses baptismales » (can. 889§2).

### ***Avantage pastoral des confirmés pour l'Église***

Nous souhaiterions qu'il y ait beaucoup de confirmés sur notre secteur paroissial pour que les baptisés aient les fondements qu'il faut pour leur vie chrétienne. Étant ainsi initiés, ils auront les aptitudes requises pour être parrains et marraines tels que le demande l'Église: « pour que quelqu'un soit admis à remplir la fonction de parrain, il faut : qu'il ait seize ans accomplis, qu'il soit catholique, confirmé, qu'il ait déjà reçu le très Saint-Sacrement de l'Eucharistie et qu'il mène une vie cohérente avec la foi et avec la fonction qu'il va assumer ... » (can.874). Or, beaucoup veulent assumer ce rôle sans même remplir un minimum des conditions. Nous ne jetons la pierre à personne, seulement c'est un fait qui mérite réflexion parce que l'avenir de l'église dépend de la qualité de la formation que nous recevons ou donnons aujourd'hui. Peut-on apprendre à nager à quelqu'un sans savoir nager soi-même ? Peut-on initier quelqu'un à la vie chrétienne sans être soi-même initié ? Et comme le dit une brave chrétienne de notre paroisse, si tu veux apprendre le japonais à ton enfant, tu ne vas pas lui donner un professeur de russe ... Qui choisissons-nous pour parrain ou marraine pour nos enfants ? Sont-ils vraiment capables de faire grandir nos enfants dans la foi ?

En cette *Année de la foi*, nous lançons un appel aux chrétiens de bonne volonté non confirmés, pour qu'ils reçoivent ce sacrement. Quel que soit leur âge, c'est toujours possible, il n'est jamais trop tard pour Dieu. Appel aussi à tous les parrains et marraines, pour qu'ils soient dans les conditions requises pour accomplir convenablement leurs engagements envers leurs filleuls. Sachant que s'ils sont parrains ou marraines c'est d'abord pour un accompagnement spirituel.

**Que ma bénédiction vous accompagne.**

Père Sessi Xavier Zomahoun  
(article de l'Écho des Vallées n°99 (octobre-novembre-décembre 2012))